

Nom-prénom :

Numéro SOLIS :

Numéro CAF :

Adresse du logement quitté :

Coordonnées du bailleur de l'ex-logement ou de la structure d'hébergement :

Adresse du nouveau logement :

Date d'entrée :

Coordonnées du bailleur du nouveau logement :

S'agit-il d'un premier accès ? ☐ OUI ☐ NON

Sinon Motifs du relogement :

S'agit-il d'une sous-location avec bail glissant ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui avec quelle association :

Objet de la demande actuelle :

☐ **DEPOT DE GARANTIE** Montant sollicité :

☐ L'ancien dépôt de garantie ne sera pas restitué au locataire

☐ L'ancien dépôt de garantie a été avancé par le FSL et :

☐ a été/sera restitué au FSL,

☐ ne sera pas restitué au FSL

☐ **1^{er} MOIS DE LOYER** Montant sollicité :

☐ **ASSURANCE HABITATION** Montant sollicité (6mois de cotisation)

☐ **FRAIS D'AGENCE IMMOBILIERE** Montant sollicité :

☐ **FRAIS DE DEMENAGEMENT** Montant sollicité :

☐ **OUVERTURES DE COMPTEURS :**

☐ **Électricité** Montant sollicité

☐ **Gaz** Montant sollicité

☐ **Eau** Montant sollicité

☐ **DETTE EX LOGEMENT (loyer-charges locatives):** Montant sollicité

☐ **DETTE EX-LOGEMENT FLUIDES :** Montant sollicité

☐ **MOBILIER DE 1^{ère} NECESSITE** (*public réservé*) :
ARTICLES SOLLICITES : Montant sollicité

☐ **CAUTIONNEMENT DU LOYER ET DES CHARGES :** (*uniquement dans le parc public*)

→ Type d'accompagnement social contractualisé :

→ Coordonnées et fonction du travailleur social exerçant cet accompagnement et s'engageant à signer la convention de cautionnement :

LISTE DES PIECES A JOINDRE : voir guide d'entretien

QUOTIENT SOCIAL : **TAUX D'EFFORT AU LOGEMENT :**

TAUX D'EFFORT AU LOGEMENT avec échancier dépôt de garantie :

EVALUATION SOCIALE : (éléments indispensables : parcours logement, problématique rencontrée justifiant l'accès à ce logement et accompagnement mis en place)

FAIT LE :

COORDONNEES DU TRAVAILLEUR SOCIAL INSTRUCTEUR :

GUIDE D'ENTRETIEN AIDE A L'ACCES AU LOGEMENT

NOM DE LA FAMILLE :

DATE :

POUR TOUTE DEMANDE

ITEMS	
La famille n'a pas bénéficié d'une aide de même nature dans le délai de 3 ans	☐
Le délai de dépôt de la demande est conforme (3 mois)	☐
L'ouverture des droits à l'aide au logement est effective	☐
Le taux d'effort du nouveau logement est compatible	☐
Le nouveau logement est adapté à la composition familiale	☐
Le nouveau logement remplit les conditions de norme et de décence	☐
Les mesures d'accompagnement budgétaires ou liées au logement nécessaires sont mobilisées ou prévues	☐

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DEPOT DE GARANTIE

ITEMS	
L'ancien dépôt de garantie ne sera pas restitué au locataire	☐
L'ancien dépôt de garantie a été avancé par le FSL et a été – (ou sera) - restitué au FSL	☐
Le ménage n'est pas éligible au LOCAPASS	☐
Le ménage n'est pas éligible au prêt CAF	☐
Le ménage n'est pas éligible au microcrédit	☐
Un échéancier de paiement n'est pas possible avec le bailleur (motif renseigné sur l'annexe et vérifié par l'instructeur - la durée de l'échéancier est portée à 6 mois)	☐
L'échéancier de paiement mis en place avec le bailleur a échoué	☐
L'imprimé d'engagement de restituer le dépôt de garantie au FSL est signé par le bailleur et le locataire	☐

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU 1^{ER} MOIS DE LOYER

ITEMS	
Il n'y a pas continuité des droits à l'aide au logement (les situations de double loyer sont exclues)	☐
Le montant sollicité correspond au montant de l'aide au logement estimé au prorata du nombre de jours d'occupation sur le 1 ^{er} mois	☐

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE ASSURANCE HABITATION

ITEMS	
Le ménage ne dispose pas encore d'un contrat d'assurance	☐
Le contrat d'assurance actuel ne peut pas glisser sur le nouveau logement	☐

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE OUVERTURE DE COMPTEURS

ITEMS	
La famille ne bénéficie pas des tarifs sociaux qui permettent l'exonération des frais d'ouverture de compteurs	☐

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DETTE EX-LOGEMENT (LOYER ET CHARGES LOCATIVES)

ITEMS	☐
Le relogement est conditionné par le règlement de la dette ex-logement	☐
Un plan d'apurement de la dette est effectif et respecté depuis 6mois	☐
Si l'aide au logement actuelle est une allocation logement, celle-ci est en tiers payant	☐

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DETTE EX-ENERGIE/EAU

ITEMS	☐
Le règlement de la dette ex-énergie/eau conditionne l'ouverture du nouveau compteur	☐

DEMANDE DE GARANTIE CAUTIONNEMENT AUX IMPAYÉS LOCATIFS

ITEMS	☐
Le ménage va intégrer un logement du parc public	☐
Un accompagnement social contractualisé dans le domaine du logement existe	☐

<u>Pièces à joindre</u>	Tronc commun (état civil et budget) Calcullette éligibilité au FSL
Pièces suivantes communes à toute demande au FSL	•Identification du compte à créditer (RIB comportant le N° de SIRET pour les sociétés)
Pour la demande d'avance du dépôt de garantie	• Annexe 1 pour la prise en charge sous forme d'avance du dépôt de garantie par le FSL en cas d'impossibilité d'établir un échéancier ¹
Pour l'assurance habitation, les frais d'agence, d'ouverture de compteurs ou liés au déménagement	•Devis <u>Aucune facture acquittée ne sera prise en compte</u>
Pour les dettes ex-logement	•État de compte actualisé et renseigné par le bailleur public du logement concerné par la dette ou annexe 2 dans le parc privé ²
Pour les dettes de fluides dans un ex-logement	•Facture et attestation du fournisseur précisant le conditionnement du règlement à la souscription d'un nouveau contrat.
Pour la demande de garantie aux impayés locatifs ou cautionnement	La convention de cautionnement sera adressée par le FSL en cas d'accord pour signature des parties.

¹ Annexe 1 pour la prise en charge sous forme d'avance du dépôt de garantie par le FSL en cas d'impossibilité d'établir un échéancier avec le bailleur

² Annexe 2 : attestation du bailleur privé pour une demande de prise en charge dette ex-logement